

2017
—
2018

Formations

Une offre de formation
pour tous !



Révéler la passion qui vous anime.

2017
2018

CATALOGUE DE FORMATIONS

CATALOGUE
DE FORMATIONS

UNE OFFRE DE FORMATION DESTINÉE AUX :

- ✓ animateurs
- ✓ formateurs
- ✓ dirigeants



La Fédération
sport et culture



SOMMAIRE

Partie 1

ANIMER 6

- 8 | BREVET D'ANIMATEUR FÉDÉRAL
- 10 | BREVET DE CADRE FÉDÉRAL
- 10 | CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
- 12 | BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
- 13 | BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

RENFORCER SES COMPÉTENCES 14

- 15 | SANTÉ
- 15 | HANDICAP
- 16 | ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SENIORS
- 16 | ÉVEIL DES PREMIERS PAS
- 17 | GYM FORM'DÉTENTE

Partie 2

FORMER 18

- 19 | FORMATIONS DE FORMATEUR

Partie 3

MANAGER PILOTER 20

- 21 | BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR
- 22 | FORMATIONS DE DIRIGEANT
- 22 | CONDUITE DE PROJET

Partie 4

DÉVELOPPER 23

- 23 | SE FORMER AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES À LA FSCF

FORMATIONS ORGANISÉES PAR LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE



FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FSCF : FORMA'



LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Créée en 1898, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

Reconnue d'utilité publique, elle défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes telles que : l'ouverture, le respect, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité.



Forte de ses 216 000 licenciés* et 1 500 associations* affiliées, la FSCF propose des activités sportives, artistiques et culturelles, éducatives et d'animation ouvertes à tous quels que soient le niveau et la forme de pratique souhaités : initiation, découverte, loisir et/ou compétition.

Ces activités donnent lieu chaque année à de nombreuses manifestations et rencontres nationales, toutes placées sous le signe de la convivialité, du partage et de l'épanouissement de l'individu.

* Chiffres 2017

LA FORMATION A LA FSCF, UNE OFFRE POUR TOUS

La Fédération Sportive et Culturelle de France s'attache à former des bénévoles et des salariés à la fois éducateurs et pédagogues, désireux d'agir en faveur de l'épanouissement de chacun, de l'accueil de tous et du développement de la vie associative.

La FSCF propose des formations fédérales destinées aux animateurs, aux formateurs d'activités sportives et socio-culturelles, et aux dirigeants. Elles permettent ainsi aux stagiaires d'acquérir de solides compétences techniques en matière d'éducation et d'animation de différents publics en tenant compte des spécificités de l'activité encadrée.

Les formations fédérales permettent notamment :

- d'acquérir les principes essentiels de l'animation auprès de différents publics, en tenant compte des spécificités de l'activité encadrée ;
- de développer des aptitudes pour mobiliser des connaissances, utiliser les outils et les techniques nécessaires à l'animation de séances en toute sécurité ;
- de faire appel à des connaissances pour permettre la découverte et l'initiation, voir le perfectionnement de l'activité au sein de son association ;
- de conduire et de développer son activité conformément au projet éducatif de la FSCF.

La FSCF propose aussi des formations professionnelles dans le domaine du sport, de la culture, de l'éducation et de l'animation, permettant l'insertion et l'évolution professionnelle au titre d'une activité principale ou complémentaire. Les publics ciblés sont les adhérents « FSCF », comme les non-adhérents « FSCF ». Il s'agit de formations proposées en alternance, qualifiant des éducateurs sportifs et des animateurs socio-culturels.

Ces actions de formation sont organisées par FORMA, l'institut de formation de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

Partie 1

A nimer

- 1 | BREVET D'ANIMATEUR FÉDÉRAL
- 2 | BREVET DE CADRE FÉDÉRAL
- 3 | CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
- 4 | BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
- 5 | BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

La FSCF et son institut de formation professionnelle Forma' proposent des formations d'animateurs destinées à tous les publics désirant encadrer, à titre bénévole ou contre rémunération, une activité.

Les formations d'animateurs - bénévoles ou salariés/rétribués - ont pour objectif de donner aux stagiaires les compétences nécessaires à l'encadrement et à l'animation d'une activité au sein d'une association affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France ou d'une autre structure (secteur associatif ou marchand).

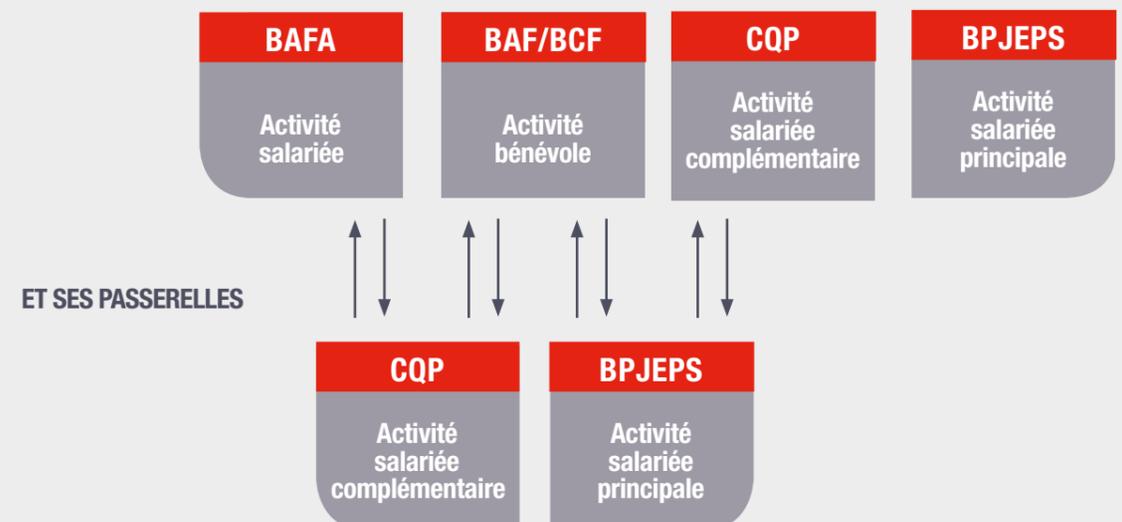
Selon le cursus de formation choisi, le stagiaire a la possibilité d'obtenir le ou les diplôme(s) suivants :

- ✓ Brevet d'Animateur Fédéral (BAF)
- ✓ Brevet de Cadre Fédéral (BCF)
- ✓ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
- ✓ Certification de Qualification Professionnelle Animateur Loisir Sportif (CQP ALS)
- ✓ Certification de Qualification Professionnelle Animateur Périscolaire (CQP AP)
- ✓ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

FOCUS SUR LES PASSERELLES

Il existe différentes passerelles qui permettent aux stagiaires de bénéficier d'un allègement ou d'équivalences :

L'OFFRE DE FORMATION



1 BREVET D'ANIMATEUR FÉDÉRAL (BAF)

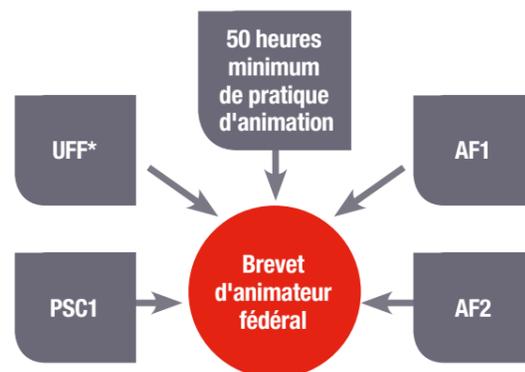
Le Brevet d'Animateur Fédéral est un diplôme non professionnel reconnu par la FSCF. Ce premier diplôme confère à son titulaire les compétences nécessaires à l'encadrement en autonomie d'une activité sportive, culturelle de loisir et garantissant la sécurité des publics.

Public concerné

La formation fédérale s'adresse en priorité aux animateurs bénévoles, intervenants dans une association affiliée ou aux salariés souhaitant perfectionner leurs acquis, dans le cadre de la formation continue.

Cursus de formation

Obtenir le Brevet d'Animateur Fédéral, un cursus en 5 points :



* En fonction des circonstances, l'UFF peut être suivie avant l'AF1 ou après l'AF2. Délivrance du Brevet d'Animateur Fédéral uniquement sur présentation des attestations de participation à toutes les étapes

LE PSC1 (PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1)

L'obtention du PSC1 est obligatoire pour obtenir le Brevet d'Animateur Fédéral.

Le stagiaire peut s'inscrire à une formation à tout moment de son cursus auprès d'un prestataire de son choix.

Les étapes de l'UFF et/ou du PSC1 peuvent être effectuées avant ou après l'AF2 en fonction des contraintes de calendrier ou d'organisation personnelle. Le Brevet d'Animateur Fédéral sera délivré uniquement lorsque toutes les étapes du cursus auront été validées et à 16 ans révolus.

L'EXPÉRIENCE PRATIQUE AU SEIN D'UNE ASSOCIATION

Après l'AF1 et pour obtenir le Brevet d'Animateur Fédéral, le stagiaire devra effectuer 50 heures minimum de pratique dans une association affiliée FSCF.

Cette pratique devra allier à la fois l'aspect de mise en place du projet de l'association et la pratique d'animation de l'activité.



Idéalement, cette expérience pratique pourra être effectuée au sein d'une même association.



1 PRÉFORMATION : LA FORMATION D'INITIATEUR

La formation d'initiateur est une étape facultative qui a pour but d'initier le stagiaire à l'animation d'un public dans son activité. Elle dure de 2 à 5 jours et est accessible aux licenciés FSCF. L'âge d'entrée diffère selon l'activité choisie, mais ne peut être inférieur à 13 ans révolus, au 1^{er} jour de la préformation.

2 LA FORMATION D'ANIMATEUR FÉDÉRAL NIVEAU 1 (AF1 OU ANIMATEUR ASSISTANT)

L'AF1 est destiné aux licenciés FSCF, peu ou pas expérimentés dans l'animation.

Cette formation permet d'apprendre à assister un animateur, à participer à l'encadrement d'un groupe et à conduire une partie de séance d'une activité donnée. Elle dure de 30 à 45 heures en fonction de l'activité choisie et est accessible aux licenciés FSCF.

L'âge d'entrée diffère selon l'activité, mais ne peut être inférieur à 14 ans révolus, au 1^{er} jour de la formation AF1.

Une expérience pratique d'animation est obligatoire après l'AF1.

OBJECTIFS

- Concevoir une séquence.
- Assister l'animateur principal dans l'animation d'une séance.
- Assurer la sécurité d'un groupe restreint.
- Connaître les termes de base de la discipline.

À l'issue de cette formation, le stagiaire est capable d'aider un animateur titulaire dans ses fonctions.

3 L'UNITÉ DE FORMATION FÉDÉRALE (UFF)

L'UFF a pour objectifs d'apprendre aux stagiaires le fonctionnement d'une association, les valeurs éducatives de la FSCF, les caractéristiques des différents publics et la conduite de projet. Elle dure 2 jours et permet de situer son activité d'animateur dans le cadre plus général du projet associatif.

Une expérience pratique de 20 heures minimum doit être effectuée à l'issue de la formation au sein d'une association affiliée à la FSCF. Elle permet au stagiaire de découvrir et de s'impliquer dans la vie associative de l'association choisie (environnement, projet, etc.)

OBJECTIFS

- Mobiliser des connaissances liées à la conduite de projet.
- Appréhender les différents publics accueillis.
- Connaître les valeurs de la fédération.
- Mieux identifier son environnement associatif.

À noter

L'inscription à l'UFF peut intervenir à n'importe quel moment du cursus du BAF. Il est toutefois conseillé de passer cette étape avant l'AF2.

4 LA FORMATION D'ANIMATEUR FÉDÉRAL NIVEAU 2 (AF2 = ANIMATEUR FÉDÉRAL)

Cette formation permet de prendre en main et d'animer un groupe, de conduire des séances pédagogiques et éducatives dans une activité donnée. Elle permet également d'animer en autonomie des séances à partir d'une programmation conçue par le responsable de l'activité. Cette formation permet de prendre en main et d'animer un groupe, de conduire des séances pédagogiques et éducatives dans une activité donnée.

L'AF2 est destiné aux personnes ayant validé leur AF1 ou obtenu une équivalence. La formation dure de 50 à 70 heures.

OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances générales de sa discipline.
- Concevoir et mener une séance dans sa globalité.
- Assurer et organiser la sécurité de la séance.

À l'issue de cette formation, le stagiaire est capable d'encadrer une séance en autonomie, quelle que soit la catégorie d'âge du public.

PASSERELLES

Des passerelles (allègements ou équivalences) sont prévues avec des diplômes professionnels de type CQP ALS (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif) et BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Renseignements et inscriptions

<https://www.fscf.asso.fr/brevet-animateur-federal>

2 BREVET DE CADRE FÉDÉRAL (BCF)

Pour poursuivre sa formation, après l'obtention du Brevet de l'Animateur Fédéral, la FSCF propose une étape supplémentaire : la formation d'Animateur Fédéral niveau 3 (AF3). À l'issue de l'AF3, le diplôme « Brevet de Cadre Fédéral » est délivré.

Cette formation permet de participer à la conception, à l'encadrement et à la conduite d'une activité donnée en lien avec le projet fédéral. Elle permet d'acquérir des connaissances afin d'être responsable technique de l'activité dans sa structure, d'encadrer des stages de pratiquants et des sessions de formation.

Elle dure de 6 à 13 jours et permet de participer à la conception, à l'encadrement et à la conduite d'une activité donnée en lien avec le projet fédéral.

L'AF3 est accessible aux titulaires du Brevet d'Animateur Fédéral.

L'AF3 est proposé uniquement dans les activités suivantes :

- gymnastique féminine ;
- gymnastique masculine ;
- judo, arts martiaux et disciplines associées ;
- éveil ;
- tir à l'arc.



i Renseignements et inscriptions

<https://www.fscf.asso.fr/brevet-cadre-federal>

3 CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) sont des diplômes des branches professionnelles du sport et de l'animation. Ce dispositif de formation, mis en place par l'institut de formation Forma' permet l'entrée dans la filière de formation des métiers du sport ou de l'animation par le biais d'une formation courte et qualifiante. Ce diplôme multi activités permet d'encadrer contre rémunération.

Public concerné

Les CQP s'adressent aux animateurs bénévoles ou salariés souhaitant :

- obtenir une première qualification ;
- se professionnaliser dans le secteur du sport ou de l'animation ;
- exercer à temps partiel ;
- se spécialiser dans l'encadrement des activités de loisirs sportifs ou socio-éducatives.

CQP proposés

L'institut de formation Forma' propose trois types de Certificats de Qualification Professionnelle :

- CQP « Animateur de Loisirs Sportifs » ;
- CQP « Animateur Péri-scolaire ».

D'autres CQP existent dans d'autres activités (activités gymniques, activités de remise en forme, etc.)

1 LE CQP « ANIMATEUR DE LOISIRS SPORTIFS » (CQP ALS)

L'institut de formation FORMA' propose les trois options de ce CQP ALS :

1. Option – Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression.
2. Option – Jeux Sportifs, Jeux d'Opposition.
3. Option – Activité de Randonnée de Proximité et d'Orientation.

1. Option – Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE)

Ce diplôme permet l'encadrement de groupes et la conduite de séances dans le cadre des activités gymniques d'entretien : renforcement musculaire, techniques cardio, gym douces, expression corporelle.

La FSCF intègre le concept « Gym Form' Détente » dans la formation du CQP ALS option AGEE.

2. Option – Jeux Sportifs, Jeux d'Opposition (JSJO)

Ce diplôme permet l'encadrement de groupes et la conduite de séances dans le cadre des sports de raquette, sport d'opposition, sports collectifs et jeux de ballons : speedminton, badminton, tennis de table, judo, boxe, française, lutte, flag rugby, ultimate, football, basket ball, etc.

3. Option – Activité de Randonnée de Proximité et d'Orientation (ARPO)

Ce diplôme permet l'encadrement de groupes et la conduite de séances dans le cadre des activités de pleine nature : randonnée pédestre, vélo tout chemin, marche nordique, course d'orientation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organiser et animer des séances de découverte d'activités de loisirs sportifs.
- S'approprier et maîtriser les techniques et outils nécessaires à la conduite de différentes activités.
- Initier tous les publics.

CURSUS DE FORMATION

- Formation en alternance : 113 heures en centre de formation et 50 heures de stage.
- Durée de la formation : 6 mois.

PASSERELLES

Le CQP « Animateur de Loisirs Sportifs » permet des équivalences ou allègements avec :

- le BPJEPS ;
- les différentes options du CQP « Animateur de Loisirs Sportifs » (équivalence avec une unité de compétence/3 unités).

2 LE CQP « ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE » (CQP AP)

Le CQP AP permet d'encadrer des enfants de 3 à 12 ans durant les temps d'accueils péri-scolaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accueillir et gérer un groupe d'enfants.
- Concevoir et animer des projets adaptés au cadre de l'accueil péri-scolaire.
- Animer différentes activités en direction des publics 3/12 ans.

CURSUS DE FORMATION

- Formation en alternance : 217 heures en centre de formation et 200 heures de stage.
- Durée de la formation : 7 mois.

PASSERELLES

Le CQP « Animateur Péri-scolaire » permet des équivalences ou allègements avec :

- le BAF ;
- le BPJEPS ;
- le CQP « Animateur de Loisirs Sportifs ».

i Renseignements et inscriptions

<https://www.fscf.asso.fr/cqp>



4 BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un titre de niveau IV, délivré par le Ministère des Sports. Ce diplôme multi activités permet d'encadrer contre rémunération.

Public concerné

Le BPJEPS s'adresse aux animateurs bénévoles ou salariés souhaitant :

- obtenir une qualification ;
- se professionnaliser dans le secteur du sport ;
- exercer à temps plein.

L'institut de formation FORMA' propose trois mentions dans la spécialité « éducateur sportif » :

- mention – Activités Gymniques option « Activités Gymniques Acrobatiques » ;
- mention – Activités Physiques pour tous (APT) ;
- mention – Activités de la Forme (AF).

1 LE BPJEPS MENTION ACTIVITÉS GYMNQUES OPTION ACTIVITÉS GYMNQUES ACROBATIQUES

Ce diplôme permet l'encadrement de groupes et la conduite de séances dans le cadre des activités gymniques acrobatiques : gymnastique au sol et aux agrès, trampoline, mini trampo, tumbling, gymnastique acrobatique.

Le + facultatif : intégration du CQP ALS option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE) dans la mention.

ALLÈGEMENTS

Les titulaires du Brevet d'Animateur Fédéral dans les activités suivantes : « éveil de l'enfant », « gymnastique féminine », « gymnastique masculine », bénéficient d'un allègement.



2 LE BPJEPS MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Ce diplôme permet l'encadrement de groupes et la conduite de séances dans le cadre d'activités physiques et sportives diversifiées : activités physiques d'entretien corporel, activités physiques de pleine nature, activités physiques à caractère ludique.

L'Institut de formation de la FSCF Forma' intègre dans ses formations professionnelles la formation « Éveil de l'enfant ». Ce concept, créé par la FSCF, permet aux stagiaires d'avoir les compétences nécessaires à l'encadrement du public 2-6 ans en leur proposant des activités adaptées. Cette démarche pédagogique FSCF très spécifique amène l'animateur à se préoccuper d'abord de l'enfant, afin de l'amener à « faire seul ».

Il aborde les thèmes suivants :

- le concept « éveil de l'enfant » ;
- la démarche pédagogique adaptée au jeune enfant ;
- le développement de l'enfant de 2 à 6 ans ;
- le jeu comme outil d'animation ;
- les aménagements et programmes d'activités adaptées ;
- l'évaluation de son action d'animation.

Cette formation est aussi ouverte à toute personne désirent se former uniquement au concept « Éveil de l'enfant » de la FSCF.

Renseignements et inscriptions

<https://www.fscf.asso.fr/bpjeeps>

3 LE BPJEPS MENTION ACTIVITÉS DE LA FORME

Ce diplôme permet l'encadrement de groupes et la conduite de séances dans le cadre des activités de cours collectifs, avec ou sans musique de type : activités cardio, renforcement musculaire, gym douce.

ALLÈGEMENTS

Les titulaires du Brevet d'Animateur Fédéral dans l'activité « éveil de l'enfant », bénéficient d'un allègement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organiser et animer des séances d'activités sportives.
- S'approprier et maîtriser les techniques et outils nécessaires à la conduite de différentes activités sportives (en fonction de la mention).
- Initier tous les publics.
- Concevoir et mettre en place un projet de développement.

CURSUS DE FORMATION

- Formation en alternance : 600 heures en centre de formation et 500 heures de stage.
- Durée de la formation : 1 an.

PASSERELLES

Le BPJEPS – spécialité éducateur sportif – permet des équivalences ou allègements avec :

- le CQP « Animateur de loisirs sportifs » ;
- le CQP « Animateur des Activités Gymniques » ;
- les autres mentions du BPJEPS.

5 BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Le BAFA est accessible à toute personne ayant 17 ans révolus au premier jour de la session de formation. Il représente un premier pas vers la responsabilité et l'autonomie à travers l'apprentissage de l'animation, de la gestion d'un groupe de mineurs.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

PRÉPARER L'ANIMATEUR À EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs/
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République notamment la laïcité.
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

Renseignements et inscriptions

<https://www.fscf.asso.fr/bafa>

Partie 1

RENFORCER SES COMPÉTENCES

- 1 | SPORT SANTÉ
- 2 | HANDICAP
- 3 | ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SENIORS
- 4 | ÉVEIL DES PREMIERS PAS
- 5 | GYM FORM'DÉTENTE

Dans le cadre de la formation des animateurs, la Fédération Sportive et Culturelle de France organise également des formations spécifiques.

1 SPORT SANTÉ

La mise en place d'une formation sport-santé a pour ambition de permettre aux animateurs/éducateurs de comprendre ce que sont des personnes en difficulté de santé, et de pouvoir proposer et/ou adapter une activité en fonction des limites fonctionnelles de ces pratiquants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Proposer une activité mobilisant les capacités fonctionnelles des personnes, pour l'amélioration, et/ou le maintien de leur santé.
- Être en capacité d'accueil des personnes en difficulté de santé parmi un public dit « sain », en fonction de la pratique.

CONTENU DE LA FORMATION

- L'environnement socio-politique et fédéral du sport-santé.
- Les différentes limites fonctionnelles et les pathologies.
- L'identification et l'évaluation des personnes en difficulté de santé.
- Le choix et l'adaptation des APS.
- Les signes d'alerte et les gestes de premiers secours.



i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formations-continues>

2 HANDICAP

La mise en place d'une formation « handicap » a pour ambition de permettre aux animateurs/éducateurs de comprendre qui sont les personnes en situation de handicap, et de pouvoir les accueillir, les intégrer au sein des structures sportives et culturelles.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Proposer une activité favorisant l'insertion de personnes en situation de handicap et/ou la mixité des publics.
- Être en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap parmi un public dit « valide », en fonction de la pratique.

CONTENU DE LA FORMATION

- La déficience et son environnement.
- Les types de déficience.
- Les capacités du pratiquant.
- L'adaptation du mode relationnel au pratiquant.
- Les programmes d'activités adaptées.
- L'évaluation de son action d'animation.



i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formations-continues>

3 ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SENIORS

La mise en place d'une formation « activités physiques et seniors » se veut être une réponse concrète aux difficultés que peuvent rencontrer les animateurs face à ce public. Il s'agit de leur fournir des outils concrets leur permettant de se lancer dans l'encadrement d'activités physiques pour le public sénior.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Proposer des activités physiques mobilisant les capacités fonctionnelles des personnes seniors, pour améliorer et/ou maintenir leur autonomie, favoriser le lien social et le bien vieillir.
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisée et adaptée aux seniors, dans l'environnement concerné.

CONTENU DE LA FORMATION

- L'environnement socio-politique.
- Les caractéristiques spécifiques des seniors.
- L'impact et les conséquences du vieillissement sur les différentes fonctions du corps.
- Les bienfaits d'une activité physique adaptée aux conséquences du vieillissement.
- Les différentes pédagogies adaptées à ce public sur le maintien de l'autonomie, la prévention des chutes, la socialisation, etc.



i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formations-continues>

4 ÉVEIL DES PREMIERS PAS

La formation « éveil des premiers pas » permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'accueil des enfants de moins de 2 ans et à la création et gestion d'une section éveil de l'enfant au sein de l'association.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION :

- Avoir 18 ans.
- Bénéficier d'une expérience d'animation auprès de ce public.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'évolution motrice du bébé jusqu'à ses premiers pas.
- Mettre en place des situations ludiques favorisant cette construction.
- Développer l'observation des bébés dans leur motricité.
- Planifier et concevoir des séances de motricité.
- Mettre en place et gérer une section Bébé.

Cette formation permet d'intervenir dans des structures Petite Enfance (RAM, Crèches, Jardins d'enfants).

CONTENU DE LA FORMATION

- Description et analyse des différentes étapes de la construction de la motricité.
- Conseils pour la vie quotidienne.
- Intérêt d'un bon développement (moteur, cognitif, affectif).
- Travail sur le corps (ressenti personnel).
- Description et apprentissage des exercices proposés aux bébés et à leurs parents à chacune des étapes.
- Développement de l'enfant.
- Création d'une section Éveil des Premiers pas 6 mois/2 ans.



i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formations-complementaires>

5 GYM FORM'DÉTENTE

L'activité Gym Form'Détente (GFD), concept créé par la FSCF, propose une gymnastique d'entretien en musique, avec l'utilisation d'engins tout en respectant l'intégrité physique du pratiquant.

La formation Gym Form'Détente dure 2 jours et permet de spécialiser les animateurs FSCF, ou extérieurs, à l'animation d'une séance de GFD. Elle leur fournit les outils concrets à l'encadrement d'une séance, de s'adapter au public (âge, aptitudes physiques, objectifs) grâce à l'utilisation de techniques variées.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre, s'approprier et maîtriser les principes de l'activité Gym Form'Détente (GFD).
- Concevoir et animer une séance de GFD (entretien de la santé du pratiquant).
- Transmettre les principes d'animation d'une séance de Gym Form'Détente.

CONTENU DE LA FORMATION

- Historique du concept.
- Principes de base de l'animation GFD.
- Posture de l'animateur face à un groupe (gestion de groupe).
- Techniques issues des activités de remise en forme (adresse, coordination, communication, créativité, équilibre, etc.)
- Connaissance liées à la physiologie, la santé, le bien-être.

i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formations-complementaires>

associathèque
Partenaire de votre engagement

Accompagner
les associations
dans leurs projets.

Consultez nos guides pratiques
mis à jour régulièrement par des experts
reconnus du monde associatif :

- Création • Fonctionnement • Emploi
- Communication • Responsabilité
- Manifestation • Gestion de vos comptes
- Fiscalité • Partenariat et mécénat
- Bénévolat • Collectivités territoriales
- Mineurs • Collecte de ressources

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 89/90 rue Cardinet - 75017 Paris - Juin 2017

Partie 2



FORMER

1 | FORMATIONS DE FORMATEUR

1 FORMATIONS DE FORMATEUR

La formation de formateur a pour objectif d'obtenir des connaissances et des compétences pédagogiques pour l'encadrement et l'animation de sessions de formation.

Elle apporte aux stagiaires les outils leur permettant d'acquérir la posture nécessaire à la fonction de formateur.

1 NIVEAU 1 : L'APPRENTISSAGE DES BASES DE LA POSTURE DU FORMATEUR

Le niveau 1 intitulé « l'apprentissage des bases de la posture du formateur » prépare le formateur à l'animation d'une session de formation. Il aborde les fonctions du formateur, les différentes conditions de l'apprentissage, les objectifs et outils pédagogiques, et apprend également aux formateurs à communiquer face à un groupe.

PUBLIC CONCERNÉ

Animateurs bénévoles amenés à intervenir en tant que :

- formateur débutant ;
- formateur (responsable ou non d'un stage de formation).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants auront acquis des connaissances pédagogiques et pratiques pour animer et encadrer une session de formation.

- Établir une définition de la fonction de formateur.
- Identifier les différentes conditions d'apprentissage.
- Définir des objectifs pédagogiques.
- Se préparer physiquement et mentalement à l'animation d'une session de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants auront acquis :

- la fonction de formateur ;
- les conditions d'apprentissage et les objectifs pédagogiques ;
- l'animation en groupe ;
- concevoir une action de formation et comment évaluer une action de formation.

2 NIVEAU 2 : LA GESTION DE SITUATIONS DIFFICILES

Le niveau 2 intitulé « la gestion de situations difficiles » aborde les techniques et postures du formateur face à un groupe difficile, la gestion de la motivation des apprenants et du formateur, la démarche d'évaluation et les outils d'évaluation du formateur.

PUBLIC CONCERNÉ

- Formateurs ayant effectué le niveau 1 de la formation de formateur.
- Animateurs et animatrices bénévoles, ayant déjà une expérience d'animation de formation, amenés à intervenir en tant que formateur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants auront acquis des connaissances et techniques pour gérer et résoudre des situations délicates lors de session de formation.

- Identifier les bases de l'apprentissage.
- Gérer la confrontation à un incident ou une personnalité difficile
- Entretenir la motivation du groupe et du formateur tout au long de la formation.
- Maîtriser les bases de l'évaluation.

CONTENU DE LA FORMATION

- Rappel sur les bases de l'apprentissage.
- La motivation et dynamique de groupe.
- Les situations conflictuelles ou les désamorcer rapidement.
- Gérer un incident ou une personnalité délicate.

Renseignements et inscriptions

<https://www.fscf.asso.fr/formation-de-formateur>

Partie 3



M MANAGER PILOTER

- 1 | BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR
- 2 | FORMATIONS DE DIRIGEANT
- 3 | CONDUITE DE PROJET

BREVET D'APTITUDE 1 AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)

Le BAFD permet de diriger à titre non professionnel de façon occasionnelle un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) grâce à l'acquisition d'outils de gestion administrative, logistique, financière, managériale, pédagogique, etc.

Il est accessible à toute personne ayant 21 ans révolus au premier jour de la session et ayant obtenu le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Une dérogation d'entrée en formation peut être accordée selon d'autres diplômes ou expériences d'animation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

LES OBJECTIFS DU BAFD RÉPONDENT AU CAHIER DES CHARGES DU MINISTÈRE DE TUTELLE :

- Élaborer et mettre en oeuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteur de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

LA FORMATION BAFD DOIT PERMETTRE D'ACCOMPAGNER LE DIRECTEUR STAGIAIRE VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT DE :

- Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Renseignements et inscriptions

<https://www.fscf.asso.fr/bafad>



2 FORMATIONS DE DIRIGEANT

1 ÉVEIL AUX RESPONSABILITÉS

Cette formation est un premier pas vers la prise de responsabilité. Elle a pour objectif de faire prendre conscience aux participants de leur capacité à s'engager en tant que dirigeant dans le milieu associatif et favorise leur implication dans le fonctionnement des structures.

Elle s'adresse en priorité aux jeunes de 14 à 17 ans, mais aussi plus largement à un public nouvellement arrivé dans le milieu associatif et désireux de s'engager dans la vie de l'association.

Différents thèmes sont abordés au cours de la formation, dans des domaines variés :

- Connaître l'association et son environnement.
- Connaître le milieu fédéral.
- Appréhender les différents publics.
- Être sensibilisé aux normes de santé et d'hygiène.
- Communiquer une information.
- Conduire un projet.

i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formation-dirigeant>

3 CONDUITE DE PROJET

Certains projets, simples et courts, supposent tout de même d'utiliser des outils fondamentaux visant à structurer, assurer et optimiser le bon déroulement d'un projet.

De plus, les animateurs, entraîneurs, se voient confier, en complément de leurs attributions, la responsabilité d'actions internes ou externes à leur structure, exigeant la mise en œuvre de gestion de projet.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier une méthodologie de projet.
- Formaliser des objectifs.
- Maîtriser des outils de suivi, de planification.
- Motiver et animer une équipe.
- Gérer un budget.

i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formations-continues>

2 SÉMINAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE RESPONSABILITÉS FÉDÉRALES

La formation de dirigeants, ou futurs dirigeants, a pour objectifs d'encourager, de valoriser et de faciliter l'engagement des dirigeants des structures régionales de la FSCF. La formation de dirigeant permet également aux dirigeants ou futurs dirigeants d'avoir un accompagnement dans leurs fonctions politiques et managériales.

Elle s'adresse aux dirigeants des structures FSCF actuellement en fonction au sein des conseils d'administration, des comités régionaux, des comités départementaux et des commissions nationales de la FSCF souhaitant actualiser et consolider leurs connaissances.

CONTENU DE LA FORMATION

- L'identité et les valeurs de la FSCF.
- Le projet de développement fédéral.
- L'organisation de la FSCF au service du projet fédéral.
- Le rôle et les missions du dirigeant FSCF.
- La mobilisation des acteurs fédéraux.
- La mobilisation des partenaires.

CONTENU DE LA FORMATION

- La notion de projet.
- La méthodologie de projet, la démarche de projet.
- Les missions d'un pilote de projet.
- Les différents outils de mise en place et de suivi.
- Les outils d'évaluation.
- La conduite de réunions de projet.

Partie 4

DÉVELOPPER

SE FORMER AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES À LA FSCF

Cette formation donne les outils permettant de développer une ou plusieurs activités artistiques et culturelles au sein des associations, et ce, afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables associatifs.
- Personnes ressources au sein des associations en charge du développement des activités.
- Toute personne souhaitant créer une section artistique et culturelle au sein de son association.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se former à la méthodologie de projet en identifiant les conditions et les besoins indispensables à la création d'une nouvelle activité artistique et/ou culturelle.
- Définir la pertinence de la mise en place de l'activité.
- S'approprier des outils de conduite de projet.

CONTENU DE LA FORMATION

- Différentiation des notions de besoins et moyens internes et externes.
- Identification des critères d'analyse.
- Recensement des moyens matériels, humains et financiers.
- Utilisation d'outils d'aide à la décision.
- Communication autour du projet.

i Renseignements et inscriptions
<https://www.fscf.asso.fr/formation-developpement-culture>

Catalogue Formations



Fédération Sportive et Culturelle de France
Plus d'informations sur le site :
www.fscf.asso.fr/univers/formations

